



Rue de la Vieille Place 51
6001 Marcinelle
Tel 071/56.04.31
Fax 071/56.07.29
TVA BE 428.735.644
www.eftchantier.be
secteurenfance@eftchantier.be

Accueil extrascolaire de l'Institut Notre-Dame de L'Espérance

Institut Notre-Dame de Loverval - Section maternelle

Projet d'accueil

1. L'ASBL Chantier

L'ASBL Chantier, soutenue par la Région Wallonne, l'O.N.E. et le Fonds Social des Milieux d'Accueil d'Enfants (FSMAE), organise, durant toute l'année scolaire, des accueils extrascolaires à l'Institut Notre Dame, Allée St Hubert 5, 6280 Loverval.

L'ASBL Chantier est un CISP, ce qui signifie « Centre d'Insertion Socio-Professionnelle ». Le Centre assure la formation d'adultes peu qualifiés en situation réelle de travail et leur offre un accompagnement individualisé. Les accueils extrascolaires organisés par l'ASBL Chantier sont évidemment des lieux de formation privilégiés pour les stagiaires inscrits dans la filière de formation « Enfance-Education ».

Les stagiaires sont pleinement associés à la préparation et à la réflexion pédagogique des activités et animations proposées, avec l'équipe des accueillant(e)s, responsables de l'accueil.

2. La pédagogie de notre accueil extrascolaire (en accord avec les valeurs et projet éducatif de l'établissement scolaire)

En accord avec l'arrêté gouvernemental relatif au Code de qualité de l'accueil de la Fédération Wallonie-Bruxelles (17 mai 1999), nos accueils extrascolaires ont pour mission de contribuer à l'encadrement, l'éducation et l'épanouissement des enfants en dehors des temps scolaires.

À ce titre, les accueils extrascolaires de l'ASBL Chantier veillent avant tout à proposer des activités ludiques et récréatives libres ou/et organisées à travers lesquelles les enfants découvrent, partagent, s'amuse ensemble tout en respectant un cadre de bien-être sécurisant pour tous.

Pour favoriser l'épanouissement personnel de chacun des enfants accueillis et permettre à l'enfant d'évoluer selon son rythme et son développement, les espaces d'accueils et le matériel utilisé sont adaptés (locaux adaptés et espaces extérieurs différenciés selon l'âge des enfants, toilettes, local de sieste pour les petits, ...)

Les accueils sont ouverts à tous, sans sélection particulière (sociale, économique, réseau scolaire...) et dans le respect des convictions idéologiques, philosophiques ou politiques de chacun.

Les valeurs que nous souhaitons promouvoir lors de nos accueils sont le respect, l'autonomie, l'accomplissement de soi, la tolérance, la solidarité, l'attitude responsable, l'esprit créatif et le partage.

L'accueil extrascolaire de l'ASBL souhaite assurer une cohérence et une continuité entre les différents milieux que l'enfant est appelé à fréquenter successivement. Pour ce faire, l'accueil est un lieu où la concertation parents-accueillants-enfants est respectée et la priorité est donnée au dialogue et à la communication.

Tous les professionnels, en charge de nos accueils extrascolaires répondent aux exigences de formation de base et continue du secteur « enfance 2,5-12 ans ». Les stagiaires accompagnant ces professionnels ont soit déjà obtenus leur formation de base ou sont en cours de formation.

3. **Organisation pratique**

3.1. **Horaire**

L'accueil extrascolaire est organisé :

- Tous les matins de **7h00 à 8h15** ;
- Les lundis, mardis, jeudis et vendredis **15h10 à 18h15** ;

Les mercredis après-midi, les enfants de la section maternelle sont encadrés par une autre structure (renseignements auprès de l'établissement scolaire).

3.2. **Modalités d'inscription**

Tout enfant inscrit au sein de l'établissement scolaire, section maternelle, a accès automatiquement à l'accueil extrascolaire.

3.3. **Fonctionnement général**

3.3.1. **Accueil du matin**

Tous les matins, chaque parent accompagne son (ses) enfant(s) et le (les) présente à l'espace d'accueil. Nous prenons le temps d'accueillir chaque enfant de manière personnelle et chaleureuse (respect du rythme et de l'éveil de l'enfant, possibilité d'un moment « déjeuner » si besoin, mise à disposition de jeux « libres », proposition de jeux ou activités diversifiés...).

Pour chaque enfant, les accueillant(e)s du matin indiquent l'heure d'arrivée et ce **jusqu'à 8h15**. Après cette heure, l'accueil est pris en charge par l'établissement scolaire.

Aucun enfant n'est autorisé à circuler dans les couloirs de l'établissement en dehors des heures scolaires. Si l'enfant ne nous est pas amené en accueil par le parent et/ou l'instituteur(trice), il ne sera pas sous la responsabilité de notre ASBL.
--

3.3.2. **Accueil du soir**

Chaque soir, les accueillant(e)s proposent des activités ludiques et diversifiées (activités sportives, activités manuelles, jeux d'extérieur ou d'intérieur, lecture d'albums de jeunesse, découverte de jeux de société en grand ou petit groupe...) sous forme d'ateliers libres ou/et dirigés. Ces activités/ateliers sont adaptés à l'âge des enfants. Celui-ci peut choisir de participer à l'activité ou de s'occuper librement en respectant les règles de vie collective.

De **15h10 à 16h00**, les enfants sont accueillis dans les cours de récréation pour leur permettre de prendre l'air et de se dégourdir les jambes.

A partir de **16h00**, les enfants entament les périodes d'accueil de 45 minutes, facturées par l'établissement scolaire, et ce jusque **18h15**.

Durant toute la durée de l'accueil, il est demandé aux parents d'aller rechercher leur(s) enfant(s) dans l'espace d'accueil désigné.

A partir de **15h30**, chaque personne chargée de reprendre l'enfant devra signer la feuille de présence auprès d'un accueillant(e).

Il est demandé d'avertir l'accueillant(e), responsable de l'accueil, par un mot signé, ou par un contact téléphonique, si une personne, non mentionnée dans les coordonnées scolaires ou une personne mineure, vient reprendre votre(vos) enfant(s).

Pour des raisons de sécurité, il est communiqué :

- Que tout parent présent dans le lieu d'accueil extrascolaire est responsable de son (ses) enfant(s).
- Que dans le souci du respect des activités et de la disponibilité des accueillant(e)s, les parents veilleront à limiter leur présence au temps nécessaire à l'échange d'informations relatives à leur(s) enfant(s).
- Que les parents désireux de transmettre des informations aux instituteurs(trices), le fassent via une note au journal de classe ou dans la farde prévue à cet effet : les accueillant(e)s ne feront pas passer les messages.
- Que si l'accueillant(e) responsable estime que la personne venant reprendre l'enfant n'est pas en mesure de lui assurer un retour en toute sécurité, il (elle) a l'obligation de ne pas lui remettre l'enfant et de faire constater les faits par un témoin. L'accueillant(e) responsable sollicitera l'intervention d'un tiers qui est en mesure de raccompagner l'enfant dans sa famille.
- Que si votre enfant doit suivre un traitement médical, il est impératif de nous fournir une ordonnance de votre médecin traitant nous autorisant à donner ledit traitement.

Aucun enfant n'est autorisé à circuler dans les couloirs de l'établissement en dehors des heures scolaires. Si l'enfant ne nous est pas amené en accueil par le parent et/ou l'instituteur(trice), il ne sera pas sous la responsabilité de notre ASBL.

En cas de retard pour la reprise de votre(vos) enfant(s), nous demandons aux parents de contacter le numéro d'urgence (0474/952 215). Des frais de retard, à raison de 5€/15min entamées/enfant, seront facturés.

En cas de manquement aux règles de vie de la part d'un enfant ou d'un parent, en concertation avec la responsable de l'accueil extrascolaire, l'accueillant(e) prendra les mesures suivantes :

- 1. remarque verbale à l'enfant, discussion, exploration de pistes d'actions ;**
- 2. note écrite envoyée au parent avec copie à la direction de l'école ;**
- 3. en cas de problème grave ou répété et en concertation avec la direction de l'école, le comportement inadéquat pourrait déboucher sur une exclusion temporaire ou définitive de l'accueil extrascolaire.**

4. L'équipe

L'équipe est composée :

- D'accueillant(e)s,
- D'accueillant(e)s-formateurs (trices) référent(e)s,
- D'accueillant(e)s-stagiaires.

Pour garantir des accueils de qualité, l'équipe prépare, crée, organise les activités et leur mise en place. Ceci permet aux enfants de vivre des moments épanouissants tout en veillant à leur bien-être et leur sécurité.

Des réunions d'équipe mensuelles sont organisées afin de travailler la cohésion d'équipe, la réflexion pédagogique (création d'outils, échange autour de situations rencontrées, réflexion autour du quotidien de l'accueil), la fixation d'objectifs et partenariats en lien avec le projet d'animation de l'asbl, les propositions des enfants et des accueillant(e)s.

5. Collation – Vêtements de rechanges – Assurances – Objets perdus

Les parents veilleront à ce que chaque enfant dispose de collations et de boissons en suffisance pour vivre un accueil convivial et apaisant.

Pour les enfants qui en auraient besoin, un sac de vêtements de rechange, étiqueté au nom de l'enfant, et quelques langes peuvent être accrochés au sac de l'enfant.

Les éventuels vêtements de rechange prêtés par l'accueil doivent être remis propres dans les jours qui suivent.

En cas de blessures, l'enfant sera uniquement nettoyé et pansé (certains antiseptiques peuvent provoquer des réactions allergiques). En aucun cas, l'équipe est habilitée à administrer un médicament excepté sous ordonnance médicale.

Nous demandons aux parents de bien vouloir prévenir l'accueillant(e) responsable de **changements médicaux** éventuels.

En cas de doute, l'accueillant(e) responsable contactera les parents. Si les parents ne sont pas joignables, l'accueillant(e) responsable prendra les décisions nécessaires pour le bien-être de l'enfant (appel d'une ambulance en cas de besoin).

Pour tout accident nécessitant une intervention/consultation médicale, l'accueillant(e) responsable remettra aux parents des documents à faire compléter par le médecin. Ces documents doivent être remis à l'accueil dans les **48h au plus tard**. A défaut, l'ASBL ne garantit pas l'intervention de l'assurance.

Tout objet perdu sera disponible dans une malle accessible à l'espace d'accueil, et ce **pendant 1 mois maximum**.

L'ASBL décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

6. Tarifs et paiement

La tarification de l'établissement scolaire, en date du 02/09/2019, correspond :

- Le matin du lundi au vendredi : 0,85€ pour la période d'accueil de 7h00 à 7h45 ;
- Le soir du lundi au vendredi : 0,85 € pour les périodes d'accueil de 16h00 à 16h45, 16h45 à 17h30 et 17h30 à 18h15. Toute période entamée est due.

Afin de garantir aux accueillants des horaires compatibles avec leur vie privée/personnelle, les parents sont tenus de respecter scrupuleusement les horaires de l'accueil extrascolaire. Tout dépassement des heures d'ouverture des accueils extrascolaires engendrera le paiement d'une amende de 5 euros par quart d'heure entamé.

Les circonstances exceptionnelles sont laissées à l'appréciation de la direction.

Ce projet d'accueil fera l'objet d'un affichage à l'entrée de l'établissement scolaire. Les éventuelles modifications de ce règlement vous seront communiquées par affichage à ce même endroit. Nous vous demandons donc d'y être attentifs.

Pour toutes informations complémentaires ou en cas d'urgence, vous pouvez vous adresser à l'accueillant(e) extrascolaire ou contacter le 071/29 88 46 ou le 0474/95.22.15.